



**MINISTÈRE
DE LA JUSTICE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Charte 
RELATIONS FOURNISSEURS
ET ACHATS RESPONSABLES
SIGNATAIRE

**COUR D'APPEL D'ORLÉANS
2 rue de Patay
45000 ORLEANS**

MARCHE PUBLIC DE L'ETAT

N° : CAORL_VTM_REMORQUAGE_GARDIENNAGE_2026

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

**PRESTATIONS DE REMORQUAGE ET GARDIENNAGE DES VEHICULES SAISIS PAR
LES AUTORITES JUDICIAIRES DU RESSORT DE LA COUR D'APPEL DE DIJON**

Lot 1 Département du Loiret - Arrondissement judiciaire d'Orléans
Lot 2 Département du Loiret - Arrondissement judiciaire de Montargis
Lot 3 Département du Loir-et-Cher - Arrondissement judiciaire de Blois

APPEL D'OFFRES OUVERT

Articles L. 2124-2, R. 2124-2, R. 2161-2 et suivants du code de la commande publique

DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES :
Le vendredi 29 mai 2026 à 16H00

Le présent règlement comporte 9 pages.

1 – IDENTIFIANTS

Personne Publique

ETAT

MINISTERE DE LA JUSTICE

Cour d'Appel d'Orléans

Service Administratif Régional / Bureau des marchés publics

2 rue de Patay

45000 Orléans

Tel : 02.38.54.10.62

Adresse de courrier électronique : ddarj.sar.ca-orleans@justice.fr
ou chef.chorus.ca-orleans@justice.fr

Représentant du pouvoir adjudicateur

La Première Présidente de la cour d'appel d'Orléans et le Procureur Général près ladite cour, représentants de l'Etat, dénommés l'Administration (désignés par décret n°2007-352 du 14 mars 2007, relatif aux services administratifs régionaux judiciaires).

2 – OBJET DE LA CONSULTATION

Le présent marché a pour objet des prestations de remorquage, de gardiennage, de gestion et de suivi des véhicules saisis sur réquisition judiciaire pour le ressort de la cour d'appel d'Orléans.

Le présent marché est un accord cadre à bons de commande (Articles R. 2162-1 et suivants du code de la commande publique) **conclu avec un ou plusieurs titulaires par lot (dans la limite de trois maximum)** ; il a pour objet le remorquage, le gardiennage, la gestion et le suivi des véhicules saisis sur réquisition judiciaire pour la cour d'appel d'Orléans.

Le titulaire doit prendre en charge tous les véhicules dès leur remorquage et pendant toute la phase de gardiennage, jusqu'à la décision judiciaire.

Il est découpé en 3 lots géographiques :

- ☐ Lot 1 Département du Loiret - Arrondissement judiciaire d'Orléans
- ☐ Lot 2 Département du Loiret - Arrondissement judiciaire de Montargis
- ☐ Lot 3 Département du Loir-et-Cher - Arrondissement judiciaire de Blois

3 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

3.1 - Mode d'appel à la concurrence

La procédure choisie est celle de l'appel d'offres ouvert (articles R 2161-2 et suivants du code de la commande publique).

3.2 - Décomposition en lots et multi-attribution

Ces prestations sont réparties selon les trois lots géographiques énoncés à l'article 2 ci-avant et feront l'objet de trois marchés distincts.

Les soumissionnaires ont la faculté de répondre sur un ou plusieurs lots.

Chaque lot fera l'objet d'une multi-attribution (trois titulaires par lot maximum).

Pour chaque intervention, le titulaire appelé en premier sera celui dont l'antenne opérationnelle déclarée est située à la plus courte distance du lieu de l'intervention, mesurée via MAPPY. En cas d'indisponibilité du titulaire le plus proche, l'appel sera effectué auprès du titulaire suivant selon l'ordre de proximité.

Les coordonnées géographiques des antennes opérationnelles devront être fournies par les candidats dans leur offre et pourront faire l'objet d'un contrôle par le pouvoir adjudicateur.

3.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de **quatre-vingt-dix jours (90)**, à compter de la date limite de réception des offres.

3.4 - Pièces constitutives des documents de la consultation

Les documents de la consultation, téléchargeables gratuitement par chaque soumissionnaire (cf point 5.1), comprennent les pièces suivantes :

- ☐ Le marché (un par lot) valant Acte d'Engagement (AE) et Cahier des Clauses Particulières (CCP), dont l'exemplaire original conservé dans les archives de l'administration fait seul foi ;
- ☐ Le bordereau des prix unitaires (annexe 1)
- ☐ Le modèle d'inventaire des véhicules (annexe 2)
- ☐ La déclaration de sous-traitance (annexe 3) ;
- ☐ Le cadre de réponse valant mémoire technique du titulaire (annexe 4) ;
- ☐ Le modèle de fiche du véhicule (annexe 5).

3.5 - Langue devant être utilisée dans l'offre

Tous les documents constituant, accompagnant ou cités à l'appui de l'offre, doivent être rédigés en langue française.

3.6 - Modifications de détail au dossier de consultation

Des modifications de détail pourront être apportées au plus tard cinq (5) jours avant la date limite fixée pour la remise de l'offre, les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

4 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

4.1 - Forme du marché

Le présent marché est à prix unitaires (article R.2112-6 du code de la commande publique).

4.2 - Type du marché

Le présent marché est un marché de services.

Code de catégorie de services : 2 « Services de transports terrestres, y compris les services de véhicules blindés et les services de courrier »

Classification CPV (Vocabulaire Commun Marchés Publics) : 50118110 (service de remorquage de véhicules)

4.3 - Durée du marché

Le présent marché est conclu à compter du 1er septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2027.

Il est ensuite renouvelable annuellement à la date du 1er janvier 2028 et 1er janvier 2029 (expiration le 31 décembre 2029).

Conformément à l'article R2112-4 du code de la commande publique, la reconduction sera tacite et le titulaire ne pourra s'y opposer. En cas de non-reconduction, le pouvoir adjudicateur notifiera sa décision au titulaire au plus tard deux mois avant l'échéance du marché, par l'envoi d'un courrier conférant date certaine de réception.

4.4 - Montant du marché

Le présent marché est un accord-cadre conclu avec un montant maximum établi par lot et pour une année :

- ☐ Lot 1 : 500.000 euro HT
- ☐ Lot 2 : 300.000 euro HT
- ☐ Lot 3 : 400.000 euro HT

Pour les périodes d'une durée inférieure à 12 mois, ces montants se calculent au prorata temporis.

4.5 - Renseignements d'ordre administratif

- ☐ Date d'envoi électronique de l'avis d'appel à la concurrence (BOAMP et JOUE) : le 28/04/2026.
- ☐ Date limite d'obtention du dossier de consultation : le 29/05/2026.
- ☐ **Date limite de réception des offres : le 29/05/2026 à 16 heures.**

5 – REMISE DES OFFRES ELECTRONIQUES

5.1 - MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La présente consultation est passée en application des articles R. 2132-2, R.2132-7 et suivants du code de la commande publique, portant sur les communications et échanges d'informations par voie électronique.

Les documents de la consultation sont donc disponibles sur le site de la Place de marché interministérielle pour la dématérialisation et la modernisation des procédures d'achat public www.marches-publics.gouv.fr.

Ce site est libre d'accès et permet les échanges des documents dans le cadre du présent appel d'offres.

Les soumissionnaires ont la possibilité de :

- ⇒ consulter les avis publiés sur le site ;
- ⇒ retirer les documents de la consultation dans leur intégralité ou partiellement ;
- ⇒ poser des questions sur les documents de la consultation ;
- ⇒ répondre par voie électronique ;
- ⇒ être tenus informés des rejets.

Les avis d'appels à la concurrence en ligne sont consultables librement sans aucune contrainte d'identification. Dans le cas où ces avis auraient fait l'objet d'une publication directe sur les sites du BOAMP et/ou du JOUE, ces derniers font foi.

Les soumissionnaires disposent de documents disponibles sur le site :

- ⇒ du manuel d'utilisation ;
- ⇒ des conditions générales d'utilisation ;
- ⇒ des pré requis techniques.

Ces documents décrivant l'utilisation du site www.marches-publics.gouv.fr font partie intégrante du règlement de consultation.

La transmission des offres se fera uniquement par voie électronique à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr.

La date limite de dépôt des offres est fixée au :

Vendredi 29 mai 2026 à 16 heures

Remarque préalable :

Le soumissionnaire doit se référer aux pré-requis techniques et aux conditions générales d'utilisation, disponibles sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour toute action sur ledit site.

Retrait des documents de la consultation :

Pour retirer ces documents, les soumissionnaires doivent renseigner un formulaire d'identification. A cet effet, ils fournissent le nom de l'organisme, le nom de la personne physique téléchargeant les documents et une adresse permettant de façon certaine une correspondance électronique, en particulier les éventuels compléments (précisions, réponses, rectifications).

Modification apportée aux documents de la consultation :

Toute modification des documents de la consultation fait l'objet d'un envoi automatique de message électronique à l'adresse électronique qui a été indiquée lors du téléchargement du dossier.

Il est donc nécessaire de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse.

La responsabilité de l'acheteur public ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée ou s'il n'a pas consulté ses messages de façon régulière.

Questions posées sur le cahier des charges :

Les soumissionnaires ont la possibilité de poser des questions à la personne publique pendant la durée décrite à l'article 7 du présent Règlement de la Consultation (RC). Ils le font par la voie électronique via le bouton « Déposer une question » qui apparaît dans la rubrique correspondante à la consultation des DC. Les soumissionnaires recevront la réponse par ce service.

Dépôt de l'offre :

Pour chaque document sur lequel une signature est exigée, la signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat. Cette personne est soit le représentant légal du candidat,

soit toute autre personne bénéficiant d'une délégation de pouvoir ou de signature établie par le représentant légal du candidat.

Anti-virus :

Le soumissionnaire s'assurera avant la constitution de son pli que les fichiers transmis ne comportent pas de virus.

Tout fichier constitutif de la candidature ou de l'offre devra être traité préalablement par le soumissionnaire par un anti-virus. En effet, la réception de tout fichier contenant un virus entraîne l'irrecevabilité de la candidature ou de l'offre.

Si un virus est détecté, le pli sera considéré comme n'ayant pas été reçu, le soumissionnaire en sera averti grâce aux renseignements saisis lors de son identification.

Gestion des réceptions de plis hors délais :

Les plis transmis par voie électronique sont horodatés ; tout pli qui parviendrait au-delà de la date et de l'heure limite de dépôt telles qu'indiquées dans l'Avis d'Appel à la Concurrence sera considéré comme hors délai.

Double envoi :

Conformément à l'article 6 de l'arrêté du 14 décembre 2009 précité, le candidat peut faire parvenir à l'Administration, dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, une copie de sauvegarde sur un support physique électronique ou sur un support papier, placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « copie de sauvegarde ».

5.2 CONTENU DES PLIS ELECTRONIQUES

Les candidats devront produire, à l'appui de leur offre, les renseignements et documents suivants, nécessaires à l'appréciation de leurs capacités :

SITUATION JURIDIQUE

-  Une lettre de candidature ;
-  Les pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat y compris, en cas de groupement, le cas échéant, les habilitations nécessaires pour représenter les entreprises au stade de la passation du marché ;
-  Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ;
-  Une déclaration sur l'honneur justifiant :
 - n'entrer dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner obligatoires prévus aux [articles L. 2141-1 à L. 2141-5](#) et aux [articles L. 2141-7 à L. 2141-10](#) du code de la commande publique ;
 - être en règle au regard des articles [L. 5212-1](#) à [L. 5212-11](#) du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

Les formulaires DC1 (Lettre de candidature) et DC2 (Déclaration du candidat) peuvent éventuellement être utilisés ; ces formulaires sont disponibles sur le site Internet du Ministère de l'économie « www.economie.gouv.fr » / DAJ / Commande publique / Formulaire de la commande publique / DC. L'utilisation du formulaire « document unique de marché européen (DUME) » est également autorisée.

CAPACITE ECONOMIQUE ET FINANCIERE – REFERENCES REQUISES

-  Chiffre d'affaires des trois dernières années.

CAPACITE TECHNIQUE – REFERENCES REQUISES

- ✚ Liste des références de moins de trois ans pour les prestations similaires précisant les contacts clients (nom et numéro de téléphone), si elles existent ;
- ✚ Renseignements permettant d'évaluer les capacités professionnelles et techniques du candidat : conditions générales d'exploitation et organisation de l'entreprise, moyens en personnels et matériels, habilitation électrique B2XL, certifications ISO si elles existent.

Si certaines de ces pièces sont absentes ou incomplètes, l'Administration pourra demander à l'ensemble des candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans le délai de 48 heures.

OFFRE

- ❑ **Le marché valant acte d'engagement et cahier des clauses particulières (un par lot)**, complété.
La signature de ce document par un représentant habilité du titulaire sera exigée lors de l'attribution du marché (signature papier ou électronique, au choix de l'attributaire) ;
- ❑ **En cas de sous traitance déclarée**, le soumissionnaire doit fournir à l'appui de son offre la liste nominative des sous-traitants auxquels il envisage de confier l'exécution de certaines prestations. A cet effet, il convient d'adresser une demande d'acceptation de sous-traitant, qui est à formuler pour chaque sous-traitant, accompagnée des pièces visées au paragraphe « Situation juridique » ;
- ❑ **Le cadre de réponse valant mémoire technique** précisant :
 - L'organisation détaillée du candidat pour assurer l'exécution des prestations (notamment localisation du lieu de stockage des véhicules qui devra être situé dans la zone géographique du lot concerné ou du département concerné, ou limitrophe, caractéristiques du lieu de stockage des véhicules, suivi de la réception et transmission des réquisitions et des inventaires...) ;
 - Les effectifs (administratifs et techniques) de la société et le parc de véhicules de remorquage à disposition ;
 - L'organisation de la permanence la nuit, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés pour le respect des délais (réactivité) ;
 - L'encadrement prévu (coordonnées et qualification d'un interlocuteur privilégié) ;
 - La performance environnementale du candidat.
- ❑ **Un relevé d'identité bancaire ;**
- ❑ **Une attestation d'assurance.**
- ❑ **La justification de l'équipement des véhicules d'une carte blanche/autorisation de circulation**
- ❑ **La justification de l'habilitation électrique B2XL des intervenants.**

6 – CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles R. 2152-1 et 2 du code de la commande publique.

Le marché sera attribué aux trois soumissionnaires présentant les offres jugées économiquement les plus avantageuses, au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous par ordre décroissant d'importance :

1. La valeur technique de l'offre : 35 points

- ⇒ L'organisation détaillée proposée pour l'exécution des prestations : 10 points
- ⇒ Les effectifs (administratifs et techniques) de la société et le parc des véhicules de remorquage à disposition : 10 points
- ⇒ L'organisation des permanences assurées la nuit, ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés, et la réactivité de la société : 10 points
- ⇒ L'encadrement prévu (coordonnées et qualifications d'un interlocuteur privilégié) : 5 points

La notation du critère technique sera issue de l'analyse des éléments indiqués dans le cadre de réponse fourni dans les DC et complété par le soumissionnaire lors de la remise de son offre.

Pour rappel, le cadre de réponse est obligatoire et par ce document, le soumissionnaire s'engage contractuellement sur les moyens humains et matériels et l'organisation qu'il décrit.

Les réponses « d'ordre général » ne seront gratifiées d'aucun point.

2. Le montant de l'offre : 55 points

- ⇒ Les prix unitaires consentis pour exécuter les prestations

Le soumissionnaire ayant présenté l'offre la moins-disante (sur la base des prix indiqués dans le BPU) obtiendra la note de 55. Pour déterminer la note des autres candidats, il sera fait application de la formule suivante :

$$N = M/A * 55$$

Dans laquelle N correspond à la note de l'offre analysée, M à l'offre la moins disante et A à l'offre analysée.

3. La performance environnementale - Engagement en faveur de la transition écologique et de la réduction de l'empreinte environnementale : 10 points

Ce critère évalue la capacité du candidat à limiter l'impact environnemental de ses activités de remorquage et de gardiennage de véhicules, notamment à travers :

- ⇒ La mise en place d'une politique de maintenance et d'entretien visant à réduire les émissions polluantes : 5 points
- ⇒ La gestion durable des déchets et fluides (recyclage des huiles, pneus, batteries, etc.) : 5 points

La notation du critère RSE sera issue de l'analyse des éléments indiqués dans le cadre de réponse fourni dans les DC et complété par le soumissionnaire lors de la remise de son offre.

Nota : Le marché ne pourra toutefois être attribué au candidat dont l'offre aura été retenue que si celui-ci produit dans un délai de huit jours francs à compter de la demande de l'Administration les documents suivants, en application des articles R. 2144-1 et suivants du code de la commande publique :

1. Les pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail;

2. Les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales.

Dans le cas où il ne pourrait produire ces documents dans le délai imparti, son offre sera rejetée et le candidat éliminé. De plus, le marché pourra être résilié en cas d'inexactitude des renseignements ainsi exigés.

7 – PROMOTION DE L'ACCES A L'EMPLOI, DE PREVENTION DES DISCRIMINATIONS, AINSI QUE LA PROMOTION DE L'ACCES A L'EMPLOI, DE L'EGALITE DES CHANCES ET DE LA DIVERSITE NOTAMMENT L'EGALITE ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Le ministère de la Justice est engagé dans une démarche de promotion de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. A ce titre, il est attentif dans le choix de ses

contractants comme dans la réalisation des prestations, au respect des dispositions législatives et réglementaires en la matière.

En application de l'article L.2112-2 du code de la commande publique, le titulaire doit s'engager, au titre de l'exécution du marché, dans une démarche d'amélioration continue de la qualité de ses pratiques sociales en matière de prévention des discriminations, ainsi que de promotion de l'égalité des chances et de la diversité, notamment l'égalité entre les femmes et les hommes (Egalité conditionnalité).

La promotion de la diversité s'entend comme l'ensemble des moyens permettant de garantir l'égalité réelle de traitement entre tous les individus dans le domaine de l'emploi, indépendamment de leurs différences. Elle regroupe des actions de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances.

La prise en compte de l'égalité femmes-hommes doit être limitée aux prestations qui font l'objet du marché et aux moyens humains affectés à l'exécution des prestations dudit contrat.

Dès lors, l'attributaire doit impérativement renseigner le questionnaire disponible via le lien ci-dessous (à copier dans la barre de recherche de votre navigateur), avant la date de notification du marché :

https://s1.sphinxonline.net/surveyserver/s/ENQUETES-JUSTICE/Diversite_Discriminations_Egalite_2021/questionnaire.htm

Le questionnaire devra également être complété 2 mois avant la date de fin du marché.

8 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour tous renseignements complémentaires, les soumissionnaires pourront prendre contact avec :

M. Sébastien GUIOT, Directeur délégué à l'administration judiciaire

Tel : 02.38.54.10.62

Mel : ddarj.sar.ca-orleans@justice.fr

Ou

M. GOIZET Guillaume, responsable de la gestion budgétaire des frais de justice et programme 101

Tel : 02.38.54.75.22

Mel : chef.chorus.ca-orleans@justice.fr

Toutefois, si la compréhension de certains éléments du dossier nécessitait des compléments d'information, la demande explicite devra en être formulée via la Place de marché interministérielle à l'adresse www.marches-publics.gouv.fr ; l'Administration regroupera les réponses aux différentes questions et les transmettra, dans les mêmes termes à tous les soumissionnaires concernés, au plus tard six jours avant la date limite pour la réception des offres.

